

MAIRIE DE L E V E N S
REPUBLIQUE FRANÇAISE
 Liberté – Egalité - Fraternité
 Département des Alpes-Maritimes
EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 5 octobre 2026

L'an deux mil vingt-six, le cinq octobre, à 19 heures, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni en mairie en séance publique, sous la présidence de Monsieur Antoine VERAN, Maire de Levens, qui constate que le quorum est atteint, conformément à l'article L.2121-17 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Etaient présents : Mme Michèle CASTELLS, M. Nicolas BRAQUET, M. Roger MAJDALANI, M. Eric GIRARD, Mme Ghislaine ERNST, M. Yan VERAN, Mme Danièle TACCONI, M. Georges REVERTE, Mme Evelyne ABEL DIT DELAMARQUE, M. Gérard MARIGNANE, Mme Laurence LASSOUQUE, Mme Claude MENEVAUT, M. Alexandre ROMEO, M. Eric BERNIGAUD, M. Gilles MAIGNANT, Mme Olivia VITETTA, M. Michaël ROSA, Mme Valérie BARDY, Mme Caroline GRICOURT, M. Luca BOUZALMATE, Mme Maïmouna BONNEFOND, Mme Geneviève CUNY, M. Robert TOMBAKDJIAN, M. David KOREN.

Etaient représentés : Mme Ghislaine BICINI a donné pouvoir à Mme Danièle TACCONI,
 Mme Monique DEGRANDI a donné pouvoir à M. Nicolas BRAQUET,
 Mme Jeanne PLANEL a donné pouvoir à Mme Ghislaine ERNST,
 M. Dominique BROSSARD a donné pouvoir à Gilles MAIGNANT.

Mme Michèle CASTELLS est désignée Secrétaire de séance, conformément à l'article L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Nombre de Conseillers : en exercice : 29 / Présents : 25 / votants : 29

Rapporteur : M. Nicolas BRAQUET

**08 - ACQUISITION AMIALE DES PARCELLES CADASTREES AD n° 625 et AD n° 627,
 SITUEES AU LIEU-DIT "LA CONDAMINE", APPARTENANT
 A MONSIEUR JEAN-CLAUDE GHIRAN**

Monsieur Jean-Claude GHIRAN est propriétaire des parcelles cadastrées :

Section et numéro	HA	A	CA
AD n° 625	00	09	27
AD n° 627	00	35	44

situées au lieu-dit "La Condamine", en zone naturelle (Nb) du PLUm,

Considérant que la Commune est déjà propriétaire de plusieurs parcelles dans ce secteur, où sont bâties notamment l'école élémentaire, la crèche, que ce foncier jouxte l'avenue Charles David, et présente un intérêt pour la création d'équipement public ;

Considérant que M. Jean-Claude GHIRAN souhaite céder lesdites parcelles, représentant une superficie totale de 4 471 m², au prix de 24 000 € ;

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal décide à l'unanimité :

- D'acquérir au prix de 24 000 €, les parcelles cadastrées AD n° 625 et AD n° 627 d'une surface totale de 4 471 m² à M. Jean-Claude GHIRAN ;
- De confier à l'office notarial SEROR HUREZ l'établissement de l'acte de vente ;
- D'autoriser Monsieur le Maire ou l'adjoint délégué à signer pour le compte de la commune, tout acte nécessaire à la concrétisation de cette opération et à accomplir l'ensemble des formalités subséquentes.

Fait à Levens, les jour, mois et an susdits.

Le Maire,
 Antoine VERAN.

